








LES ENGAGEMENTS DE HP FORMATION :


 Notre société s'engage à faire respecter à chaque instant les gestes barrières à toutes les personnes présentes dans ses locaux.


 Nos salariés s'engagent à être exemplaire dans le respect des règles sanitaires (*lavage des mains, désinfections de son poste de travail, vigilance quant au partage de document...*)


 L'ensemble du personnel de la société portera un masque


 Les salariés seront formés aux bonnes pratiques liées au port du masque, au nettoyage des mains et chacun déclinera ces pratiques aux apprenants en phase d'accueil.


 Les contrats de nettoyage des locaux ont été revus pour intégrer le risque COVID-19.


 Les rassemblements seront limités par la mise en place d'un planning de pauses et la distance minimum entre chaque personne sera matérialisée dans les espaces communs.


 HP Formation s'engage à respecter la distanciation en salle de formation.

 Les mises en pratiques seront adaptées.

 La désinfection des mains avant d'entrée dans les bâtiments où d'utiliser du matériel commun est obligatoire.

 HP Formation s'engage à mettre à disposition le nécessaire de désinfection des mains.

 Tout le matériel (dont EPI) mis à disposition par HP Formation sera désinfecté à l'aide d'un caisson OZONE prévu à cet effet.

 Nous avons traité les surfaces de contact (*poignées de porte, boutons d'éclairage, sanitaires, restauration.....*)



LES ENGAGEMENTS DES STAGIAIRES :

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ☑ Les apprenants s'engagent à ne pas se présenter en formation s'ils sont malades ou ont été exposés à une personne malade dans les 15 jours précédents ☑ Nos clients s'engagent à fournir tous les EPI définis dans les convocations aux apprenants (<i>casques, chaussures de sécurité, lunettes ou visièrre, gants de mécanicien ou de manutention...</i>) ☑ Un seul point d'accès par bâtiment sera possible avec une désinfection obligatoire des mains avant chaque entrée. ☑ Chacun des stagiaires pénétrant dans nos locaux portera un masque (<i>fournit par son employeur</i>). ☑ Nos stagiaires s'engagent à être exemplaire dans le respect des règles sanitaires et des gestes barrières ainsi qu'à respecter toutes les consignes qui lui seront fournies. ☑ Les apprenants seront formés aux bonnes pratiques liées au port du masque et au nettoyage des mains et respecterons celles-ci. | <ul style="list-style-type: none"> ☑ Les pauses se feront en décalées et les rassemblements doivent être limités, se faire principalement à l'extérieur et dans le respect des distances sanitaires. ☑ Les distributeurs de boissons et de friandises seront maintenus en service avec une file d'attente respectant les distances entre chaque personne et obligation de se désinfecter les mains avant d'utiliser les équipements communs. ☑ La vigilance partagée prend tout son sens : on n'hésite pas à discuter des « mauvaises pratiques » avec les autres afin que le collectif s'améliore. ☑ Les stagiaires s'engagent à communiquer tout changement lié à leur état de santé en cours de formation et dans les 15 jours qui suivent. |
|--|--|



Prise en charge d'un salarié ou d'un stagiaire présentant les symptômes du COVID 19 :

Si un salarié ou un stagiaire présente les symptômes d'une éventuelle contamination (fièvre, toux, essoufflement...), la conduite à tenir dépendra de son état et de la gravité des symptômes :

- Si la personne a du mal à respirer ou a fait un malaise, **Le responsable de centre ou à défaut un SST** devra alerter **le 15**.
- Si l'état de santé de la personne ne présente pas de signes de gravité apparent (pas de malaise et pas d'essoufflement notamment), elle prend contact avec son médecin traitant. Dans l'attente, HP formation l'isole des autres personnes.

Dans ce contexte particulier et afin d'éviter toute contamination avec d'autres personnes extérieures, si la personne est en mesure de regagner son domicile, **Le responsable de centre** pourra, en concertation avec lui et son employeur (dans le cas d'un stagiaire), l'autoriser à rentrer avec son véhicule personnel, s'il en a un ; à défaut, il pourra être envisagé de solliciter l'un de ses proches, le cas échéant en faisant appel à un taxi (VSL). Il s'agit, dans la mesure du possible, d'éviter les transports en commun et éviter d'encombrer les services d'urgence.

Si le cas se présente chacun des stagiaires de la session ainsi que les employeurs concernés doivent être alertés de la situation de « contact potentiel avec un cas de COVID 19 ».

Consignes du ministère de la santé :

